

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 13 décembre dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

→ Concession d'un logement par nécessité absolue de service – 30 rue du Faubourg de la Barre à Dieppe – bénéficiaire : M. Pierre ICKOWICZ.

→ Acquisition d'une tondeuse autoportée d'occasion pour le service des sports – titulaire du marché : société Normandie Motoculture – montant : 13 485 €TTC.

→ Marché d'assurance flotte automobile et risques annexes – titulaire du marché : Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales (SMACL) – durée du marché : 24 mois – montant annuel : 27 925,73 €TTC.

→ Attribution d'un logement de fonction enseignant – Ecole Paul Langevin à Neuville lès Dieppe – bénéficiaire : Mme Claire MARTIN - objet : changement d'appartement dans le même immeuble - – montant du loyer : 360 €

→ Mission d'expertise financière et fiscale – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement pour une seconde période de 12 mois – titulaire : cabinet Territoires et Conseil – montant de l'avenant : 23 268,75 €TTC – durée : un an.

→ Acquisition de papier – avenant n°1 au marché – objet : fusion/absorption de la société Axélium au profit de la société Antalis.

→ Acquisition d'enveloppes imprimées – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement en 2008 – titulaire : société Sépieter – montant : 6 011,29 €TTC.

→ Acquisition de livres classiques, de bibliothèque et documentations annexes – titulaire du marché : Librairie des écoles et Janvier – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 35 880 €TTC.

→ Aménagement de la salle des congrès – lot 1 : matériel de cuisine – titulaire du marché : groupe Lanef – coût global de l'acquisition : 33 372,28 €TTC.

→ Convention de formation GEO/PC et gestion des courriers pour cinq agents de la Ville - durée : deux jours – organisme : Geomap Infrastructure Solutions – coût : 1 980 €TTC.

→ Acquisition de papier – titulaire du marché : société Fiducial – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – conditions financières : 2,99 €TTC la ramette A4 – 5,98 €TTC la ramette A3.

→ Acquisition de trois véhicules légers de tourisme et d'occasion – titulaire du marché : société Opel – montant de la dépense : 26 838 €TTC pour les véhicules et 495 € pour les cartes grises.

- ➔ Attribution d'un logement école Paul Langevin à Neuville lès Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 – bénéficiaire : Mlle Audrey BREARD, agent municipal – montant du loyer : 330 €
- ➔ Location-entretien de trois télécopieurs pour les services municipaux – titulaire du contrat : société Toshiba – coût trimestriel : 193,75 €TTC – durée : douze mois renouvelable une fois.
- ➔ Acquisition de matériel informatique pour le service communication – titulaire du marché : société Burotec – coût global : 9 556,04 €TTC.
- ➔ Attribution d'un logement école Paul Bert à Neuville lès Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 – bénéficiaire : Mme Catherine BOURGOIS – agent municipal – montant du loyer : 442,71 €
- ➔ Attribution d'un logement école Paul Langevin à Neuville lès Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 – bénéficiaire : Mlle Elise SAINTEMARIE – agent municipal – montant du loyer : 340,57 €
- ➔ Attribution d'un logement rue Louis Fromager à Saint Aubin sur Scie à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007 – bénéficiaire : Mme Séverine Saint Aubin – agent municipal – montant du loyer : 300 €
- ➔ Acquisition d'une parcelle sente de Jérusalem – phase judiciaire de la procédure d'expropriation – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ➔ Mise à disposition de locaux immeuble sis rue de l'Abattoir à Dieppe – bénéficiaire : Association de Placement et d'Aide pour Jeunes Handicapés (APAJH) – montant du loyer : 650 €- gratuité du loyer à concurrence du montant des travaux soit : 11 194 €
- ➔ Location-entretien d'une machine à affranchir pour le service courrier – titulaire du marché : société Satas – coût de la location trimestriel : 732,55 €TTC – durée du marché : quatre ans.
- ➔ Acquisition de fournitures de bureau – titulaire du marché : société Fiducial Bureautique – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – montant minimum : 17 940 €TTC – montant maximum : 29 900 €TTC.
- ➔ Acquisition de vêtements féminins de protection – titulaire du marché : société OP Maintenance – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse – montant minimum : 7 176 €TTC – montant maximum : 17 940 €TTC – application d'une remise de 20 % sur le tarif.
- ➔ Maintenance des équipements BLR de la Ville de Dieppe – titulaire du marché : société Net Thelle Informatique – durée : douze mois renouvelable trois fois par reconduction expresse - montant annuel de la maintenance : 15 454,71 €TTC – tarif horaire de dépannage : 107,64 €TTC.
- ➔ Fourniture pour l'équipement des documents du réseau des bibliothèques-ludothèques – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement en 2008 pour douze mois – titulaire : société Filmolux – montant minimum : 9 568 €TTC – montant maximum : 21 528 €TTC.

- ➔ Contrat de maintenance pour la vérification et l'entretien des portes et barrières automatiques des bâtiments communaux – avenant n°1 – objet : renouvellement en 2008 pour 12 mois – titulaire : société ThyssenKrupp.
- ➔ Acquisition de vêtements de travail – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement en 2008 pour 12 mois – titulaire : société Descours et Cabaud – montant minimum : 29 900 €TTC – montant maximum : 65 780 €TTC.
- ➔ Mise à disposition à titre gratuit de locaux à l'annexe du pôle Camille Claudel – convention avec l'association Maison des Jeunes – Maison pour tous de Neuville – durée : du 21 janvier 2008 au 31 décembre 2009 en période scolaire.
- ➔ Prestation de services – animation d'ateliers contes à l'école Sonia Delaunay – contrat avec le producteur Anim'arts – montant de la prestation : 1 155 €TTC – durée : de janvier à avril 2008.
- ➔ Droit d'accès au site Finance Active « Insito » - renouvellement du marché en 2008 pour 12 mois – titulaire : société Finance Active - coût : 8 233,84 €TTC.
- ➔ Informatisation des crèches et haltes-garderies – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement du contrat pour 12 mois – titulaire : société Arpège – coût global : 2 442,51 €TTC.
- ➔ Acquisition d'équipement de protection individuelle – avenant n°3 au marché – objet : renouvellement en 2008 pour 12 mois – titulaire : société Somatico – montant minimum : 23 920 €TTC – montant maximum : 53 820 €TTC.
- ➔ Maintenance des postes de travail de marque Apple – titulaire du marché : société Burotec – montant de la redevance forfaitaire annuelle : 2 990 €TTC – durée : un an renouvelable trois fois.
- ➔ Exposition « Falaises et Galets » à la médiathèque Jean Renoir – durée : du 16 janvier au 5 février 2008 – contrat de prêt à titre gratuit avec l'Estran – Cité de la mer.
- ➔ Mise à disposition de locaux de la maison des associations – bénéficiaire : lycée maritime Anita Conti de Fécamp – objet : cours de formation professionnelle – coût : tarif municipal en vigueur soit 3,15 €de l'heure.
- ➔ Maintenance pour la vérification et l'entretien des ascenseurs des bâtiments communaux – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement pour l'année 2008 – titulaire : société Otis.
- ➔ Maintenance du système expert d'aide à la constitution des dossiers de consultation des entreprises – avenant n°2 au marché – objet : renouvellement pour l'année 2008 – titulaire : société Magnus – coût annuel : 1 219,68 €TTC.
- ➔ Prestation de services – animation d'un atelier d'arts plastiques à la maison de quartier du Pollet – contrat passé avec Nicolas Sterin – montant de la prestation : 1 530 €TTC – durée : de janvier à décembre 2008.

- ➔ Convention de formation ACMO 1 : formation initiale pour un agent de la Ville de Dieppe  
– durée : trois jours – organisme : CNFPT – coût : 195 €TTC.
- ➔ Convention de formation continue obligatoire de la Police Municipale pour quatre agents  
de la Ville – durée : dix jours – organisme : CNFPT – coût : 5 000 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Réalisation du nouveau pôle judiciaire de Dieppe  
Acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Normandie des  
locaux de la Banque de France**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, expose que la Carte Judiciaire mise en place par le Gouvernement prévoit le maintien sur Dieppe des tribunaux de grande instance, d'instance, de commerce et du conseil des prud'hommes. Elle prévoit également le rattachement aux tribunaux dieppois des tribunaux d'instance et de commerce de Neufchâtel en Bray.

A ce jour, les différentes juridictions dieppoises se répartissent sur trois sites dans la Ville. Le tribunal de grande instance et le tribunal de commerce sont localisés dans le palais Carnot, le conseil des prud'hommes et une partie du tribunal d'instance sont localisés dans un bâtiment propriété du Conseil Général, rue du Faubourg de la Barre. Enfin, la dernière partie du tribunal d'instance est située dans un appartement, rue de Blainville, appartenant au Ministère de la Justice.

Sur la base du programme de répartition de l'ensemble des juridictions dieppoises sur les sites Carnot et Gambetta, qui avait été établi en juin 2006 à la demande du Ministère de la Justice, un travail complémentaire a été effectué par la Ville de Dieppe dès novembre 2007 pour mesurer d'une part les conséquences de la désormais nécessaire intégration des juridictions neufchâtelloises dans le programme initial, et pour évaluer, d'autre part, le coût de l'opération du Palais Gambetta, mais celle-ci s'étant avérée d'un coût élevé : environ 9 M€ HT hors valorisation des travaux de libération du foncier, aucune décision n'est prise à ce jour.

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, la Ville a été sollicitée par un courrier de la Banque de France en date du 18 décembre 2007 pour exercer, le cas échéant, son droit de priorité pour acquérir les locaux désaffectés situés rue Claude Groulard pour un prix estimé par France Domaine entre 650 et 700 K€

La Ville de Dieppe a, en concertation active avec le Ministère de la Justice, étudié une solution alternative à celle du Palais Gambetta, consistant à installer dans les locaux qu'il lui est proposé d'acquérir : le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes.

Les études montrant que la capacité conjointe des sites Carnot et Groulard est tout à fait en mesure d'abriter l'ensemble des juridictions tel que prévu par la nouvelle carte judiciaire, il a été procédé à une étude sommaire du coût de l'opération du palais Groulard. Celle-ci représenterait, hors acquisition foncière, environ 3 M€ HT pour une superficie d'environ 1 400 m<sup>2</sup> utiles.

Pour mémoire, il conviendra, afin d'avoir une estimation globale du coût de la réalisation du nouveau pôle judiciaire dieppois sur les deux sites retenus, d'ajouter au coût de l'opération Groulard, le coût résiduel de l'opération de réhabilitation du palais Carnot qui est déjà en cours à laquelle devraient s'ajouter :

- la réattribution et le réaménagement des espaces libérés notamment par le déménagement du tribunal de commerce dans le palais Groulard et du pôle instruction à Rouen,
- l'accessibilité du palais aux Personnes à Mobilité Réduite qui sera rendue obligatoire avant 2010.

Compte tenu de l'importance des efforts budgétaires déjà consentis par l'Etat dans le domaine judiciaire sur le département de la Seine-Maritime et de la très grande brièveté des délais dans lesquels le nouveau pôle judiciaire dieppois doit être réalisé, il apparaît indispensable que la Ville de Dieppe procède, dans un premier temps, à l'acquisition des locaux de la Banque de France.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à diligenter l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, dans le cadre du programme d'action foncière de la Ville de Dieppe, des locaux de la Banque de France sis rue Claude Groulard cadastrés AC 265, 361, et 362

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Restauration de registres de délibérations de 1846 à 1956 et arrêtés de  
1977 – Equipement d’une nouvelle salle d’archives en étagères  
Demande de subvention – Année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date de 26 septembre 2007, le Conseil Municipal a adopté le financement :

- de la restauration de registres de délibérations de Neuville lès Dieppe s'échelonnant sur une période de 1846 à 1956 ainsi que d'un registre d'arrêtés du Maire datant de 1977, préconisée par la Direction Départementale des archives,
- d'étagères pour l'équipement d'une nouvelle salle d'archives, devant le nombre croissant de versements.

Cette délibération ne mentionnant pas que cette opération serait effectuée sur l'exercice 2008, la Direction des Affaires Culturelles demande qu'une nouvelle délibération soit adoptée.

Ainsi, pour l'année 2008, ont été budgétisées les dépenses prévisionnelles suivantes :

- |  |           |
|--|-----------|
| - Restauration de registres de délibérations de Neuville de 1848 à 1956 et d'un registre d'arrêtés du Maire datant de 1977 | 1044,89 € |
| - Etagères pour une nouvelle salle d'archives  | 670,36 €  |

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la restauration des registres de délibérations de Neuville lès Dieppe et du registre d'arrêtés du Maire ainsi que l'équipement d'une nouvelle salle d'archives,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour l'année 2008 les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant le plus élevé possible

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise à disposition de données sociales**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse, qui succédera en 2008 au Contrat Temps Libre et au Contrat Enfance, la CAF de Dieppe propose de mettre à la disposition de la Ville des données statistiques. Ces indicateurs s'avèrent utiles pour tout diagnostic de territoire.

La liste des informations transmises et leurs règles d'utilisation sont précisées dans des conventions spécifiques.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF de Dieppe toutes conventions relatives à la mise à disposition de données sociales.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet Educatif Local – Programmation 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'en 2007, conformément aux dispositions du Projet Educatif Local en vigueur depuis 2004, une programmation d'actions pour l'année scolaire 2007-2008 a été établie. Des subventions ont été octroyées aux associations pour répondre au besoin de financement de la période juillet - décembre 2007.

Pour l'exercice 2008, l'attribution d'une subvention est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Cette année, dans un souci de simplification de la gestion des dispositifs et en application de l'annualité budgétaire, il est proposé d'accorder une subvention pour l'année civile.

Les demandes de financement - comprenant un rapport d'activités et une présentation du projet 2008 - ont été examinées par les partenaires institutionnels concernés.

Conformément aux avis formulés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation 2008 du PEL (cf. tableau ci-joint),
- d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-joint (Fonction 255 Nature 6574 Service 3781),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations maîtres d'œuvre.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Programme d’actions  
pluriannuel – Subventions 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que conformément aux dispositions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), une programmation d'action pluriannuelle 2007-2009 a été établie au cours de l'année 2007. Pour répondre maintenant aux besoins de financement de l'année 2008, le versement d'une subvention est nécessaire.

Les dossiers de demande de financement de l'exercice - comprenant un rapport d'activités et un compte rendu financier 2007 ainsi qu'une description de l'action et un budget prévisionnel 2008 - ont été examinés par les services de la Ville et de l'Etat.

L'attribution de subventions aux projets ne nécessitant pas une nouvelle instruction ou l'avis du comité de pilotage du CUCS, est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

En conformité avec les avis formulés, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions figurant au tableau de financement ci-joint (Fonction 824 Nature 6574 Service 378),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions 2007-2009 avec les porteurs de projets,
- de déposer des dossiers de demande de subventions 2008 auprès de l'Acse pour les actions portées par la Ville,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville (Fonction 824 Nature 74718 Service 378).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Accompagnement social de territoire du Val Druel  
Protocole d'accord**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale accompagne le projet d'accompagnement social de territoire du Val Druel. Il soutient la mise en place d'ateliers collectifs (gestion du budget, droits et devoirs du locataire..) complémentaires des accompagnements individuels relevant du dispositif « Fonds de Solidarité Logement » du Département.

Cette action, conduite par l'association Ensemble, concerne une vingtaine de familles en grande difficulté d'intégration dans le quartier (locataires de Habitat 76 ou de Sodineuf Habitat Normand). Les services sociaux du Département, de la Ville de Dieppe et de la CAF sont associés au diagnostic des situations et au suivi des familles.

Les responsabilités des partenaires de l'action sont précisées dans un protocole d'accord (cf. document ci-joint).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département, Habitat 76, Sodineuf Habitat Normand et la CAF de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Convention  
d'accompagnement avec la Communauté d'Agglomération  
« Dieppe Maritime » - 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que depuis 2005, la Ville de Dieppe est impliquée dans la mise en place du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, programme piloté par la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime », qui a pour objectif de permettre le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail par un accompagnement individualisé et personnalisé.

A cet effet, quatre référents, employés par la Ville de Dieppe, ont pour mission de construire et de suivre les parcours d'insertion des bénéficiaires.

Une convention précise la nature des prestations attendues et les modalités de participation financière de Fonds Social Européen (FSE) jusqu'à l'échéance du dispositif, le 30 juin 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Conservation et utilisation des orgues de l'église Saint Jacques  
Convention entre le Clergé de la paroisse St Jacques/St Rémi - la Ville  
de Dieppe – l'association AREGOSJ et le SYDEMPAD**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe, avec la participation financière du Département, de l'Association pour l'entretien et la Remise en Etat du Grand Orgue de Saint Jacques (AREGOSJ) et de la Fondation du Patrimoine, a restauré le Grand Orgue de l'église Saint Jacques ; instrument unique en Haute-Normandie.

Cette restauration achevée, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions pour protéger cet instrument précieux, en assurer la bonne conservation mais également pour valoriser sa présence et ses caractéristiques spécifiques.

Permettant d'aborder tant le répertoire symphonique que le répertoire moderne, le Grand Orgue de Saint Jacques constitue un outil pédagogique potentiel remarquable. Il convient donc d'en favoriser l'accès aux élèves de la classe d'orgue du conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint Saëns de Dieppe et, ainsi leur permettre d'élargir leurs connaissances et leur savoir-faire.

A cet effet, un projet de convention à intervenir entre :

- le Clergé de la Paroisse St Jacques / St Rémi, affectataire légal de l'église Saint Jacques,
  - la Ville de Dieppe, propriétaire,
  - l'association AREGOSJ disposant d'une compétence technique forte et qui serait investie de la fonction de conservateur des orgues de l'église Saint Jacques (Grand Orgue et orgue de chœur),
  - le SYDEMPAD en charge de la gestion du conservatoire à rayonnement départemental de Dieppe,
- a été élaboré afin de définir précisément les droits et obligations de chacune des parties.

Considérant le projet de convention, le Conseil Municipal est invité :

- à approuver le dispositif envisagé,
- à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Participation du budget ville au budget de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que l'équilibre financier du parc de stationnement de la plage ne saurait être atteint avec les seules recettes procurées par les tarifs.

Le parc de stationnement a en effet nécessité un investissement estimé ce jour à 6 413 000 €HT hors matériel de contrôle péage. Pour l'année 2008, la charge de l'annuité de la dette se monte ainsi à 460 600 € sur un encours d'emprunt au 1er janvier 2008 de 5 587 168 €

Par ailleurs, les recettes telles qu'elles sont évaluées pour l'exercice 2008 en lien avec les tarifs délibérés le 13 décembre 2007 ne permettent pas de couvrir les charges d'exploitation.

Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de 300 000 € à la régie pour l'exploitation du parc de stationnement de la plage en considération des contraintes ci dessus évoquées pesant sur le budget de la régie qui ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Contrat Enfance 2008 – Avenants aux conventions avec les associations  
– Accueil et Eveil en Famille, Foyer Duquesne, IFAC, Maison Jacques  
Prévert**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que le renouvellement du Contrat Enfance pour la période 2008-2011 est actuellement en cours de négociation entre la Ville et la CAF de Dieppe.

En l'attente de la signature de ce nouveau contrat et de façon à permettre la continuité des actions développées dans les précédents contrats par les associations Accueil et Eveil en famille, Foyer Duquesne, I.F.A.C. et Maison Jacques Prévert, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les avenants n° 2 aux conventions avec les associations partenaires portant sur les budgets prévisionnels 2008,
- à verser aux associations, au titre de l'année 2008, et selon les conditions prévues dans les conventions, le montant du besoin de financement prévisionnel, sachant qu'une partie en sera remboursée par la CAF selon les modalités qui seront arrêtées dans le nouveau contrat

Les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget primitif. 2008, aux imputations budgétaires suivantes :

- Petit Prévert	522.6574.24 C
- Fable	522.6574.24 D
- I.F.A.C.	522.6574.21
- Accueil et Eveil en Famille (péri -scolaire)	522.6574.22
- Accueil et Eveil en Famille (accueil permanent)	522.6574.23
- Foyer Duquesne	522.6574.24 A

Concernant l'I.F.A.C., la subvention a été calculée sur huit mois de fonctionnement, c'est à dire jusqu'à la fin de la DSP en cours.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre balnéaire « Les Bains » - Avenants n°1 aux conventions avec les clubs sportifs : Club municipal de natation – Piranhas – Club des sports sous-marins dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé la signature de conventions avec les trois clubs sportifs utilisateurs du grand bassin du centre balnéaire : Club municipal de natation de Dieppe, Piranhas et Club des sports sous-marins dieppois.

Ces conventions avaient notamment pour objet de fixer :

- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage, la Ville s'engage à subventionner les clubs pour leur permettre de faire face à cette dépense,
- le montant de la contribution annuelle à verser aux clubs, tel qu'il ressort du planning prévisionnel arrêté chaque année d'un commun accord entre la Ville, le délégataire et les clubs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux conventions conclues avec les clubs sportifs concernés fixant le montant de la contribution 2008,
- d'autoriser le versement aux clubs concernés des subventions dont l'inscription est prévue au budget primitif 2008 : fonction 414 - nature 6574 - service 3110.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**« Les Bains » : nouvelle tarification des activités de remise en forme**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que des tarifs trimestriels et annuels sont mis en place pour les activités de remise en forme du centre aquatique et thalasso « Les Bains ».

Afin de fidéliser le public, la Direction du centre propose de mettre en place un nouveau tarif applicable pour le public optant pour un paiement par prélèvement mensuel.

Ce nouveau tarif se décomposerait de la façon suivante :

- Formule Top Forme (cardio + sauna/hammam + piscine)  
frais d'inscription : 60 € et prélèvements mensuels de 30 €
- Formule Top Vitalité (cardio + fitness + sauna/hammam + piscine) frais d'inscription : 60 € et prélèvements mensuels de 42 €

Les frais d'inscription ne sont pas annuels mais réglés une seule fois.

Cet abonnement pourra s'arrêter à tout moment par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception moyennant un préavis de 40 jours.

Par ailleurs, il est proposé que l'abonnement Top Vitalité réglé par prélèvement automatique donne accès aux cours d'aquagym.

S'agissant des tarifs au trimestre et à l'année (respectivement fixés après indexation contractuelle à 162,40 € et 426,20 € pour la formule Top Forme et 211,10 € et 568,30 € pour la formule Top Vitalité), ils demeurent applicables, les actuels abonnés se voyant offrir la possibilité d'opter pour le prélèvement mensuel sans avoir à régler les frais d'inscription déjà compris dans leur abonnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle tarification et ses modalités d'application.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 8 abstentions (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Syndicat pour le Développement de l'Enseignement Musical en Pays Dieppois (SYDEMPAD) – Extension du périmètre – Demande d'adhésion formulée par la communauté de communes de Varenne et Scie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que lors de sa séance en date du 17 janvier dernier, le comité syndical du SYDEMPAD a délibéré sur la demande d'adhésion formulée par la Communauté de communes de Varenne et Scie qui souhaite développer l'enseignement artistique sur son territoire et bénéficier du dispositif « musique à l'école » dès la rentrée de septembre 2008.

Cette Communauté de communes compte actuellement 25 élèves inscrits au SYDEMPAD.

Conformément à l'article L 5211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe, commune-membre du SYDEMPAD doit se prononcer sur cette demande d'adhésion dans un délai maximum de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Considérant :

- la délibération favorable adoptée par le comité syndical du SYDEMPAD lors de sa séance du 17 janvier dernier,
- le schéma départemental des enseignements artistiques et plus particulièrement le territoire n°3 – région dieppoise – Tôtes et le périmètre géographique actuel du syndicat,
- les simulations réalisées par le SYDEMPAD, sur la base de la première maquette budgétaire 2008, afin d'estimer les incidences financières de l'admission de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale, soit une baisse de la part-élève de l'ordre de 1,70 % (536,09 € contre 545,29 €) et une augmentation du coût horaire net annuel « musique à l'école » de l'ordre de 2,80 % (1 134,35 € contre 1 103,51 €),
- l'intérêt de favoriser l'accès à la culture musicale et promouvoir ainsi le rayonnement du Conservatoire Camille Saint Saëns de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de l'admission de la Communauté de communes de Varenne et Scie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Vote du Budget Primitif 2008 – Budget Principal – Budget Journaux  
Municipaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2008,
- l'état de la Dette,
- l'état des Emprunts garantis,
- les états statistiques et financiers,
- l'état des subventions et des participations,
- le rapport de synthèse établi par les Services Financiers,

Considérant :

- le Débat d'Orientation Budgétaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2007,
- la réunion de la commission n° 1,
- entendu le rapport de Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, présentant le projet de Budget,

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal, le Budget « journaux municipaux » dont l'équilibre s'établit comme suit :

**Budget Principal :**

Le budget 2008 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement 17 534 175 €
- section de fonctionnement 53 856 128 €

**Section d'investissement**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>Recettes d'équipement</b>	
Immobilisations incorporelles	873 640	Subventions d'investissement	2 247 892
Subventions d'équipement versées	1 708 357	Emprunts	4 845 766
Immobilisations corporelles	1 550 555		
Immobilisations en cours	3 388 452		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 521 004</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 093 658</b>
<b>Dépenses financières</b>		<b>Recettes financières</b>	
Emprunt remboursement du Capital et divers	4 601 000	Dotations, fonds divers	1 393 000
Autres immobilisations financières	10 000	Produits des cessions	400 000
Dépenses imprévues	200 000	Autres immobilisations financières	60 000
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 811 000</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 853 000</b>
Opérations pour compte de tiers	15 000	Opérations pour compte de tiers	15 000
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>12 347 004</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>8 961 658</b>

**Opérations d'ordre**

Opérations de transfert entre sections	132 100	Virement de la section de fonctionnement	494 246
Opérations patrimoniales	5 055 071	Opérations de transfert entre sections	3 023 200
		Opérations patrimoniales	5 055 071
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>5 187 171</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 572 517</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 534 175</b>		<b>17 534 175</b>
----------------------	-------------------	--	-------------------

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	11 255 493	Produits des services	3 365 105
Charges de personnel	26 513 091	Impôts et taxes	29 944 685
Autres charges de gestion courante	9 918 753	Dotations et participations	19 396 328
		Autres produits	983 910
		Atténuation des charges	34 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>47 687 337</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>53 724 028</b>
Charges financières	2 249 000		
Charges exceptionnelles	342 345		
Dotations aux provisions	20 000		
Dépenses imprévues	40 000		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>50 338 682</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>53 724 028</b>

<b>Opérations d'ordre</b>			
Virement à la section d'investissement	494 246		
Opérations de transfert entre section	3 023 200	Opérations de transfert entre sections	132 100
Total des dépenses d'ordre	3 517 446	Total des recettes d'ordre	132 100

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>53 856 128</b>		<b>53 856 128</b>
----------------------	-------------------	--	-------------------

## Budget « journaux Municipaux »

Le budget 2008 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	147 000	Produits des services	80 000
		Dotations et participations	67 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>147 000</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>147 000</b>

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2008 – budget principal et budget des journaux municipaux par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Stationnement – Budget primitif 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2008,

Considérant la réunion de la commission n°1,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget 2008 du stationnement, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
charges à caractère général	1 198 542,00	produits des services	291 000,00
charges de personnel	310 000,00	impôts et taxes	1 060 000,00
autres charges de gestion courante	220 761,00	dotations et participations	74 295,00
charges exceptionnelles	1 500,00	autres produits de gestion	305 308,00
		atténuation des charges	200,00
total des dépenses de gestion courante	1 730 803,00	total des recettes de gestion courante	1 730 803,00

Pour l'exercice 2008, le montant de l'emprunt à rembourser à la Ville étant inférieur au montant de la redevance A1 perçue sur le budget du stationnement, il ressort un excédent prévisible de 219 060 € qui sera reversé au budget principal de la Ville de Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2008 – budget du stationnement - par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Parc de stationnement de la plage – Budget primitif 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation Territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2008,

Considérant la réunion de la Commission n°1,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie en date du 23 janvier 2008, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2008 du parc de stationnement de la plage qui se décompose de la façon suivante :

### Budget en Hors Taxes

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement capital emprunt	190 600,00	Excédent de fonctionnement capitalisé	36 908,79
Résultat d'investissement reporté	36 908,79		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>227 508,79</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>36 908,79</b>

#### Opérations d'ordre

		Amortissement des immobilisations	20 345,00
		Prélèvement sur fonctionnement	170 255,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>Total des recettes d'ordres</b>	<b>190 600,00</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 508,79</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>227 508,79</b>
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Rémunération exploitant	141 159,00	Remboursement charges amodiataires	470,00
Rémunération comptable et directeur	9 565,00	Recettes parc	105 000,00
Impôts et taxes	36 433,96	Participation du budget principal	300 000,00
Assurances	6 300,00	Résultat de fonctionnement reporté	276 187,96
Remboursement intérêts	270 000,00		
Services bancaires et assimilés	500,00		
Dépenses impévues	25 000,00		
Titres annulés sur exercices antérieurs	2 100,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>491 057,96</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>681 657,96</b>



**Opérations d'ordre**

Dotations aux amortissements	20 345,00		
Prélèvement pour investissement	170 255,00		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>190 600,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>681 657,96</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>681 657,96</b>

Il est précisé que la participation du budget principal est calculée en prenant en compte l'annuité de la dette pour 2008.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2008 du parc de stationnement de la plage par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Régie salle des congrès – Budget Primitif 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2008,

Considérant :

- la réunion de la Commission n°1,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2008 de la Salle des congrès qui se décompose de la façon suivante :

#### Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
60	Achats et variation de stock	9 560,00	70	Prestations de services	39 700,44
61	Services extérieurs	13 000,00	002	Excédent reporté	55 597,56
62	Autres services extérieurs	41 038,00			
63	Impôts et taxes	1 700,00			
023	Prélèvement pour l'investissement (ordre)	30 000,00			
	<b>Total des dépenses</b>	<b>95 298,00</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>95 298,00</b>

#### Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	021	Prélèvement sur le fonctionnement	30 000,00
	<b>Total des dépenses</b>	<b>30 000,00</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>30 000,00</b>

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2008 de la régie de la salle des congrès par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement Les Roches – Budget Primitif 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2008

Considérant la réunion de la Commission n°1,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du Centre en date du 23 janvier 2008, Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à adopter le budget primitif 2008 du Centre d'hébergement les Roches qui se décompose de la façon suivante :

#### Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 218</b>		
Total des dépenses réelles	1 218	Total des recettes réelles	0

Opérations d'ordre

		<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>1 218</b>
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	1 218

TOTAL GENERAL	1 218	TOTAL GENERAL	1 218
---------------	-------	---------------	-------

#### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère Général</b>	<b>151 030</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>220 278</b>
<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>118 000</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>50 000</b>
<b>Charges financières</b>	<b>60</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30</b>
Total des dépenses réelles	269 090	Total des recettes réelles	270 308

Opérations d'ordre			
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1 218</b>		
Total des dépenses d'ordre	1 218	Total des recettes d'ordres	0
TOTAL GENERAL	270 308	TOTAL GENERAL	270 308

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le budget primitif 2008 du Centre d'hébergement Les Roches par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Tarifs 2008 – Salle des congrès**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs 2008 applicables à la Salle des congrès à compter du 1er mars après avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie.

**a) Tarification forfaitaire de mise à disposition:**

*Tous ces tarifs se comprennent en euros et en hors taxes*

	<b>Horaires</b>	<b>Tarif Semaine du lundi au vendredi matin</b>	<b>Tarif Week-end vendredi a-p, samedi et dimanche</b>
<b>Demi-journée</b>	<b>8h00 – 13h00</b>	<b>350 HT</b>	<b>450 HT</b>
<b>Journée</b>	<b>14h00 - 24h00</b>	<b>450 HT</b>	<b>600 HT</b>
<b>24 heures</b>	<b>8h00 - 8h00</b>	<b>800 HT</b>	<b>1 200 HT</b>

Ces forfaits comprennent :

- la mise à disposition de tables, chaises, cloisons
- l'installation de la salle (tables et chaises)
- la mise à disposition d'écran motorisé (4x3 m)
- la mise à disposition d'un vidéo projecteur
- la mise à disposition d'une sonorisation (ampli, récepteur et micro HF main),
- la connexion Wifi
- le forfait nettoyage après la manifestation

La configuration particulière de la salle est présentée au devis au taux de 20 €/h/pers

**Remise de 10 % sur ces forfaits à partir du 3ème jour**

**b) Caution et réservation de la salle des congrès**

Quelle que soit la manifestation ou sa durée, le montant de la caution est fixé à 700 €

- la réservation de la salle ne sera effective qu'après versement de la caution
- la caution sera restituée dans un délai de huit jours après l'état des lieux et l'inventaire du matériel.



**c) Tarifification des prestations supplémentaires:**

*Tous ces tarifs se comprennent en euros et en hors taxes*

	Prestations personnel en option
	Tarif horaire par personne
<b>Technicien son / vidéo / régie</b>	<b>22 €par personne et par heure</b>
<b>Hôtesse d'accueil / vestiaire</b>	<b>17 €par personne et par heure</b>
<b>Personnel de manutention</b>	<b>17 €par personne et par heure</b>

- organisation de repas (obligatoirement par un traiteur professionnel) mise à disposition de la cuisine : 100 €Hors Taxes + 2 % de la prestation « traiteur »

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les tarifs 2008 de la salle des congrès par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
  - ☞ 8 voix contre (groupe communiste et groupe socialiste)

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Attribution de subventions – Budget principal 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2005 du 26 août 2005 article 7, précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du Budget pour les subventions assorties de conditions d'octroi.

Il s'agit des subventions dont le montant est supérieur à 23 000 € et qui nécessitent la conclusion d'une convention.

Considérant, la réunion de la Commission n° 1, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement aux organismes suivants :

Chapitre		Montant
020 - 6574 - 3120	Comité Social du Personnel	208 490
024 - 6574.03 - 3332	Dieppe Capitale du Cerf Volant	150 000
025 - 6574 - 33301	E.S.T.R.A.N	77 600
025 - 6574 - 3781	Foyer Duquesne	62 070
212 - 6574.9 - 326	Ecole La Providence	26 465
314 - 6574 - 3351	Dieppe Scène Nationale	491 500
322 - 6574.25 - 3355	Amys du Vieux Dieppe – Amis du Musée	41 233
40 - 6574 - 339	Dieppe Universitaire Club	76 000
40 - 6574 - 339	Football Club Dieppois	127 750
40 - 6574 - 339	Voile 2000	42 795
40 - 6574.12 - 339	Office Municipal des Sports	45 750
421 - 6574 - 3781	I.F.A.C. (DSP)	267 762
522 - 6574.21 - 3110	I.F.A.C. (DSP) Contrat Enfance	87 000
422 - 6574.3 - 3781	Maison Jacques Prévert - Prise en charge par la ville du poste de Directeur : versés à la fédération des MJC	214 200 66 200 €
422 - 6574.41 - 3781	Maison des Jeunes – Maison pour Tous	132 000
422 - 6574.5 - 3781	Maison des Jeunes et de la Culture - Centre	140 997
422 - 6574 - 3781	Oxygène	200 450
414 - 6574.7 - 3110	Vert Marine – Délégation de Service Public	679 140

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grand chantier de Penly – Fonds Départemental de Taxe  
Professionnelle – Répartition 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 11 décembre 2007, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2007 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 7 741 928 € contre 7 558 161 € pour 2006, soit une augmentation de 2,43 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

Communes concernées :	50 %	: 3 870 964 €
Collectivités défavorisées:	50 %	: 3 870 964 €

La Ville de Dieppe percevra sur la part revenant aux communes concernées un montant de 943 513,59 € correspondant au nombre de salariés dieppois.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager  
Renouvellement du marché en 2008 – Avenant n°2 au marché 06.054**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure d'Appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de produits et petits matériels d'entretien ménager.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, passé pour l'année 2006 et renouvelable trois fois pour des périodes de douze mois (2007, 2008 et 2009).

Les montants annuels minimum et maximum sont : 50 000 € Hors Taxes - 100 000 € Hors Taxes.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 27 janvier 2006, a retenu la Société Argos pour ce marché.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 relatif à l'acceptation :

- du renouvellement du marché en 2008,
- des tarifs nets du bordereau des prix (fermes pour l'année 2008),
- de l'application d'une remise de 45 % pour les produits hors bordereau.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Location-entretien de photocopieurs pour les services municipaux et  
des établissements scolaires – Renouvellement du marché 06.362  
Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la location-entretien de photocopieurs pour les services municipaux et les établissements scolaires (délibération en date du 18 mai 2006) ; le marché est composé de quatre lots :

- Lot 1 : location et maintenance de 23 photocopieurs pour les services municipaux,
- Lot 2 : location et maintenance de 16 photocopieurs pour les services municipaux,
- Lot 3 : location et maintenance de 6 photocopieurs pour les services municipaux,
- Lot 4 : location et maintenance de 11 photocopieurs pour les établissements scolaires.

Les quatre lots ont été attribués à la Société OMB Bureautique (commission d'appel d'offres en date du 29 septembre 2006).

	Montant hors taxes	
	loyer trimestriel	maintenance (à la copie)
Lot 1 : location et maintenance de 23 photocopieurs pour les services municipaux	3 591,00 €	0,0047 €
Lot 2 : location et maintenance de 16 photocopieurs pour les services municipaux	3 852,00 €	0,0047 €
Lot 3 : location et maintenance de 6 photocopieurs pour les services municipaux	1 824,00 €	0,0045 €
Lot 4 : location et maintenance de 11 photocopieurs pour les établissements scolaires	3 234,00 €	0,0045 €

Le marché commence à la date de sa notification (13 novembre 2006) pour une durée de 12 mois ; il est renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période de douze mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 pour l'approbation :

- du renouvellement du marché pour une première période de douze mois à compter du 13 novembre 2007,
- des nouveaux tarifs pour cette même période.

Les conditions financières sont dorénavant de :

	Montant hors taxes	
	Loyer trimestriel	Maintenance (à la copie)
Lot 1 : location et maintenance de 23 photocopieurs pour les services municipaux	3 591,00 €	0,0048 €
Lot 2 : location et maintenance de 16 photocopieurs pour les services municipaux	3 852,00 €	0,0048 €
Lot 3 : location et maintenance de 6 photocopieurs pour les services municipaux	1 824,00 €	0,0046 €
Lot 4 : location et maintenance de 11 photocopieurs pour les établissements scolaires	3 234,00 €	0,0046 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à  
Neuville lès Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a décidé de la construction d'une salle polyvalente à usage scolaire à Neuville lès Dieppe .

Une consultation a été lancée le 13 novembre 2007 selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux qui sont divisés en 10 lots.

#### Evaluation de l'administration

- Lot n° 1 - Gros oeuvre : 53 400,00 €HT soit 63 866,40 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 2 – Charpente bois : 33 000,00 €HT soit 39 468,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 3 – Couverture photovoltaïque et bacs acier : 110 000,00 €HT soit 131 560,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium. Métallerie : 15 000,00 € HT soit 17 940,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 5 – Menuiseries extérieures P V C : 42 000,00 €H T soit 50 232,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – cloisons –doublages - plafonds : 33 000,00 €HT soit 39 468,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 7 – plomberie - chauffage : 18 000,00 €H T soit 21 528,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 8 – Electricité - VMC : 36 000,00 €H T soit 43 056,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 9 – Sols collés : 13 600,00 €H T soit 16 265,60 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 10 – Peinture : 17 000,00 €H T soit 20 332,00 €Toutes Taxes Incluses

Ces prix sont considérés hors options.

Les options pouvant être proposées sont:

- Lot n° 1 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord pour un montant de 6 000,00 €HT soit 7 176,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 4 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord pour un montant de 520,00 €HT soit 621,92 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 9 réalisation d'un sol carrelé pour un montant de 18 000,00 € HT soit 21 528,00 €Toutes Taxes Incluses
- Lot n° 10 pour la réalisation d'une rampe d'accès pour personnes en état de handicap coté nord pour un montant de 500,00 €HT soit 598,00 €Toutes Taxes Incluses

Au cours de la procédure les lots 3 « Couverture photovoltaïque et bacs acier » et 8 «Electricité – VMC » ont été déclarés sans suite et une nouvelle procédure a été lancée.

Les candidatures ont été ouvertes le 10 décembre, les offres des candidats le 14 décembre et les dévotions, par la Commission d'Appel d'Offres ont eu lieu le 21 décembre.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 décembre a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 1 - Gros oeuvre ; société PINOLI pour un montant de 49 464,90 €HT soit 59 160,02 €toutes taxes incluses pour la solution de base et de 2 820,00 €HT soit 3 372,72 €toutes taxes incluses pour l'option.
- Lot n° 2 – Charpente bois ; société POIXBLANC CHARPENTES pour un montant de 28 873,40 €HT soit 34 532,59 €toutes taxes incluses.

- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium. Métallerie ; société S I B VASCART pour un montant de 15 283,00 €HT soit 18 278,47 € toutes taxes incluses pour la solution de base et de 464,00 €HT soit 554,94 € toutes taxes incluses pour l'option. .
- Lot n° 5 – Menuiseries extérieures P V C : société M P O FENETRES pour un montant de 22 347,57 €HT soit 26 727,69 € toutes taxes incluses.
- Lot n° 6 – Menuiseries intérieures – cloisons – doublages - plafonds : société SABOT PRIEUR pour un montant de 29 158,80 €HT soit 34 873,92 € toutes taxes incluses.
- Lot n° 7 – plomberie – chauffage : société HARLIN S A pour un montant de 17 090,98 €HT soit 20 440,81 € toutes taxes incluses.
- Lot n° 9 réalisation d'un sol collé pour un montant de 13 685,31 €HT soit 16 367,63 € Toutes Taxes Incluses.

Pour le lot n° 9 la commission a décidé de ne pas retenir l'option « sol carrelé ».

Le lot n° 10 a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation selon la procédure négociée a été lancée.

En ce qui concerne les lots 3 « Couverture photovoltaïque et bacs acier » et 8 « Electricité – VMC » les nouvelles évaluations sont respectivement de 124 000 €HT et 22 000 €HT.

Les candidatures ont été ouvertes le 7 janvier, les offres des candidats le 11 janvier et les dévolutions, par la commission d'appel d'offres ont eu lieu le 1<sup>er</sup> février.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1<sup>er</sup> février a décidé de retenir les offres des entreprises suivantes :

- Lot n° 3 – Couverture photovoltaïque et bacs acier : société HARLIN SA pour un montant de 123 770,45 €HT soit 148 029,46 € toutes taxes incluses, sous réserve que la société HARLIN SA produise le certificat QUALIPV.
- Lot n° 8 – Electricité - VMC : société AVENEL pour un montant de 19 252,00 €HT soit 23 025,39 € toutes taxes incluses.

Le montant des lots attribués s'élève à la somme de 322 210,41 €HT soit 385 363,65 € toutes taxes incluses

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les marchés avec les entreprises retenues.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déplacement d'un élu à Narbonne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'un séminaire dont le thème était « patrimoine et qualité résidentielle » organisé par l'association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, l'ANAH et la Ville de Narbonne, Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint à l'Urbanisme et Monsieur Nicolas SAVOYE, chauffeur, se sont rendus à Narbonne les 29 et 30 novembre 2007 (départ le 28 novembre 2007).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge par la Ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants (restauration, carburant) pour une somme de 472,80 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation  
du mini-golf et de ses activités annexes sis sur le front de mer de Dieppe  
Détermination du montant de la redevance d'occupation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que suite au retrait de l'activité mini-golf sis sur le Front de mer de Dieppe de la délégation de service public du Casino en octobre 1996 et à la liquidation judiciaire de Géraldine LEFEBVRE en février 1998, François LUCIEN était, depuis le 18 mai 1998, le bénéficiaire d'une convention d'occupation du domaine public destinée à l'exploitation du mini-golf, arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

La Ville renonçant au caractère public de l'activité de mini-golf, et afin de se conformer aux dispositions du nouveau Code général de la propriété des personnes publiques,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de mettre à disposition le bien communal décrit ci-dessous par le biais d'une autorisation d'occupation du domaine public d'une durée de deux ans :
  - aire de pratique de golf miniature (18 trous) pour une surface totale de 3 870 m<sup>2</sup> ;
  - locaux attachés de 163 m<sup>2</sup>: salle de snack-bar et ses dépendances (cuisine, offices, réserves, sanitaires, locaux de service, de rangement et de stockage, terrasse sur dalle-béton) ;
  - mobiliers et matériels servant à l'exploitation.
- et de fixer le montant de la redevance globale et forfaitaire annuelle à 5 700 € auquel il conviendra d'ajouter le remboursement de l'impôt foncier afférent au bien.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Intervention du service Littoral de l'ESTRAN sur les plages de Dieppe  
et de Puys – Année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Gérard MARTINE, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007, la Ville de Dieppe décidait l'intervention d'une nouvelle convention avec le service littoral de l'ESTRAN pour l'entretien des plages de Dieppe et de Puys.

Devant la satisfaction unanime du service rendu sur nos plages et le long du sentier côtier de Puys, service qui allie la collecte des macro-déchets, une veille anti-pollution et l'observation scientifique du milieu, et compte tenu du budget prévisionnel 2008 présenté par le service Littoral, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la signature pour l'année 2008 d'une nouvelle convention et de fixer la participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 22 400 €,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Casino de Dieppe – Demande d’extension du parc de machines à sous  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la SA CBM, délégataire de l'exploitation du Casino de Dieppe, dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de demande auprès du Ministère de l'Intérieur, sollicite l'avis de la Ville concernant l'extension du parc de 50 machines à sous supplémentaires, qui passerait ainsi de 90 à 140.

Compte tenu de l'intérêt évident de ce projet de nouvelles machines pour la notoriété et l'attractivité du Casino de Dieppe générant des retombées économiques sur l'ensemble de notre cité, pour donner au Casino les moyens de la poursuite de sa modernisation et de son embellissement, comme pour les ressources budgétaires propres de la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable pour porter le nombre des machines à sous de 90 à 140.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Renouvellement de l'opération « Lire à la plage » - Convention Ville de Dieppe/Département de la Seine Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 2 mai 2007, le Conseil Municipal a approuvé la convention de partenariat avec le Département, arrêtant les modalités pratiques de l'opération « Lire à la plage », édition 2007.

Vu le succès rencontré par cette dernière et ce, malgré une météo difficile, le Département souhaite aujourd'hui renouveler cette opération du 2 juillet au 31 août 2008 et propose une nouvelle convention de partenariat basée sur le modèle de celle proposée en 2007.

Un Kiosque et son espace de lecture seront implantés face à la mer, permettant au public de consulter tous les jours de 11 h à 19 h, un choix d'ouvrages pour enfants et adultes.

Un projet d'animation élaboré par le réseau des bibliothèques-ludothèques et le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire sera proposé en complément de l'accueil et des conseils de lecture dispensés par les animateurs.

Toutes les dépenses afférentes à cette opération seront prises en charge par le Département.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat ci-jointe entre le Département et la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Don de l'association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Municipalité de Dieppe a repris les activités de l'association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire. Cependant, en raison d'un contentieux prud'homal en cours depuis 2002, il n'était pas possible alors de dissoudre cette association.

Ce contentieux s'étant terminé en 2006 en faveur de l'association et celle-ci n'ayant plus d'activités, il convenait donc de procéder à sa dissolution, ce que ses membres ont effectué lors d'une Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le vendredi 14 décembre 2007. Un inventaire des biens a été effectué afin de pouvoir également procéder à l'affectation de ses biens.

A ce titre, et par courrier en date du 2 janvier 2008, l'association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire a informé Monsieur le Maire qu'elle souhaitait faire don de son actif circulant, soit la somme de 8 713,51 € à la mairie de Dieppe et plus spécifiquement au service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire. Ce service a en effet le projet de faire réaliser une maquette évolutive de la Ville pour ses ateliers pédagogiques, dont le coût s'élève à près de 9 000 €

L'association souhaite également faire don de la majorité de son actif immobilisé à la mairie de Dieppe et plus spécifiquement au service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire qui en a actuellement la jouissance. La liste de ces biens ainsi que le procès verbal de la dissolution sont joints en annexe.

Attendu le fait que la Ville de Dieppe entend conserver au sein des services municipaux le service "Dieppe Ville d'Art et d'Histoire", il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le don de l'association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire,
- d'affecter la somme de 8 713,51 € offerte par l'association, sur les lignes budgétaires du service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire afin de pouvoir financer la réalisation d'une maquette évolutive de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en place du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis la fin des années 1980, le rapprochement entre l'école, les artistes et les établissements culturels a fait l'objet de nombreuses mesures incitatives et a permis le développement plus important de l'éducation artistique et culturelle.

Toutefois, malgré un certain nombre d'actions nées de la collaboration entre les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, des efforts sont encore à effectuer. Ainsi, dans le cadre du plan de relance de l'éducation artistique et culturelle lancé en 2005, le gouvernement a souhaité développer plus fortement les stratégies partenariales entre les acteurs et notamment avec les collectivités territoriales.

Dans ce sens, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont également intégré l'éducation artistique et culturelle comme un des volets possibles de leurs actions.

Les Contrats Locaux d'Education Artistique et Culturelle (CLEAC) constituent donc le cadre de cette démarche que la Municipalité de Dieppe a souhaité engager dès 2008, sur proposition de la Direction des Affaires Culturelles de Haute Normandie.

La signature d'une convention avec la Direction des Affaires Culturelles de Haute-Normandie et d'autres partenaires institutionnels tels que l'Education Nationale devrait d'ici mars 2008 concrétiser ce partenariat avec l'Etat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires pour la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château Musée de Dieppe – Convention de dépôt de deux bas-reliefs  
de Grailion**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Château-Musée conserve depuis 1973 deux bas-reliefs en terre cuite du sculpteur Pierre-Adrien GRAILLON (1849) restaurés et déposés par le musée du Château de Martainville, musée départemental géré par le département de Seine-Maritime :

- l'un représentant une femme portant une coiffe, assise sur une razière et tenant dans sa main une poterie. Un homme se tient debout sur une canne et, entre les deux personnages, une petite fille (numéro d'inventaire MTAN 99-94-1),
- l'autre représentant un homme portant un chapeau, assis, en conversation avec une femme vêtue d'une cape, d'un foulard et d'une coiffe (numéro d'inventaire MTAN 99-94-2).

Ces œuvres représentent un intérêt certain pour le Château-Musée de Dieppe où elles sont exposées en permanence dans la salle dédiée à cet artiste depuis 2001. Elles ont été publiées dans la monographie qui lui a été consacrée la même année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes de la convention proposée par le Conseil Général de Seine Maritime, attendu qu'elle apporte toutes les garanties aux deux parties et que le Château-Musée continue d'assurer la sécurité et la sauvegarde de ces pièces, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château-Musée de Dieppe – Conventions d'échange de dépôt entre le  
Château-Musée et le musée Vivenel de Compiègne**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le conservateur du musée Vivenel, musée municipal labellisé musée de France, propose le dépôt à long terme d'une maquette de bateau animée en ivoire susceptible d'enrichir la présentation permanente du Château-Musée, qui ne dispose pas encore de ce type d'objet dans ses collections.

En échange, le Château-Musée propose de déposer au musée Vivenel une céramique grecque antique, *Hydrie*, 2<sup>e</sup> quart du Ve siècle avant J.-C., inv. 971.15.24, conservée en réserve et qui ne trouvera probablement pas sa place dans la présentation permanente du Château-Musée avant de nombreuses années. Cette pièce pourrait trouver un lieu d'exposition prestigieux au musée Vivenel, réputé comme l'un des grands musées spécialisés dans la céramique grecque du nord de la France.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les termes des conventions de dépôt ci-jointes, attendu qu'elles apportent toutes les garanties aux deux parties, et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ces conventions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet d'école 2007/2008 – Ecole élémentaire Paul Langevin**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son projet autour de la citoyenneté, l'école élémentaire Paul Langevin située en Zone d'Education Prioritaire organise pour les 36 élèves des deux classes de CM2, un séjour équitation et environnement les 5, 6 et 7 mai 2008, au domaine équestre du Lieu Dieu à Beauchamps (80).

Le séjour revient à 4 009,60 €

Pour alléger la contribution des familles, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide de 500 € et de verser celle-ci à la coopérative de l'école.

Cette somme est à prélever sur le crédit prévu à cet effet au Budget primitif 2008 (212 – 6574.8 – 326).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Classe de découverte 2007/2008 – Demande de subvention au  
Conseil Général**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son projet autour de la citoyenneté, l'école élémentaire Paul Langevin située en Zone d'Education Prioritaire organise pour les 36 élèves des deux classes de CM2, un séjour équitation et environnement les 5, 6 et 7 mai 2008, au domaine équestre du Lieu Dieu à Beauchamps (80).

Pour les trois jours, la contribution du Conseil Général basée sur 4 € par jour et par enfant est évaluée à 432 €

Le montage financier permettant de couvrir la dépense s'établit comme suit :

Participation des familles	720,00 €
Ville de Dieppe	500,00 €
<b>Conseil Général</b>	<b>432,00 €</b>
Coopérative scolaire + divers	2 357,60 €
Total	4 009,60 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de reverser celle-ci à la coopérative de l'école concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Création d'emplois saisonniers – Année 2008**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit – pour permettre le recrutement d’agents saisonniers - décider de créer ces emplois. La délibération doit préciser le grade de chaque emploi créé, ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il convient pour pouvoir assurer le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires, répondre au surcroît de travail et mettre en place les services liés à la période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Direction de la Coordination Administrative : 1 poste

- Fonctions d’accueil, de secrétariat et service courrier 1 poste

Grade : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Direction de l’Environnement : 18 postes

- Espaces Verts 16 postes

- Squares 2 postes

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Direction de la Vie Culturelle : 13 postes

- Etablissements culturels et culturels 4 postes  
entretien des locaux et gardiennage

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

- Musée 4 postes  
surveillance des salles et tenue des caisses

- Réseau des bibliothèques 5 postes  
accueil du public

Grade : adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d’adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe

Mission Politique de la Ville et Vie des quartiers : 2 postes

- Pôles de services animation 2 postes

Grade : adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Direction des Sports : 1 poste

- Gymnase Delaune 1 poste  
fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Direction du Tourisme et de l'Animation : 3 postes

Accueil et location de matériel plage 3 postes

Grade : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Direction des Affaires Réglementaires : 1 poste

Grade : adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : échelle 3 – 1<sup>er</sup> échelon

Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prévoir la création de ces postes pour l'année 2008

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Frais de mission – Prise en charge des frais d’hébergement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose qu'un décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 a fixé les conditions et les modalités de règlement des frais de mission accordés aux agents qui se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et familiale.

Un arrêté ministériel du 3 juillet 2006 a modifié le montant de l'indemnité journalière de mission dont le taux de l'indemnité de nuitée fixée depuis le 1er novembre 2006 au taux maximum de 60 €

Toutefois, la prise en charge des frais d'hébergement n'est possible que si une délibération du Conseil Municipal fixe les taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans la limite du taux ministériel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité journalière de mission à 90,50 € dont l'indemnité de nuitée à 60 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Frais de mission – Prise en charge des frais de repas**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose qu'un décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 a fixé les conditions et les modalités de règlement des frais de mission accordés aux agents qui se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et familiale.

Toutefois, afin de limiter les frais occasionnés par le déplacement de ses agents, la ville de DIEPPE sollicite de plus en plus souvent auprès des organismes de formation la possibilité de réaliser certaines formations intra-muros.

Dans un souci de communication, il est alors demandé aux agents en formation de bien vouloir prendre leur repas ensemble avec les formateurs.

Or, à l'intérieur de la résidence administrative, les agents ne peuvent prétendre à la prise en charge de leurs frais de repas.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de prendre en charge les repas pris lors des actions de formation organisées à DIEPPE, dans la limite du taux fixé par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 relatif aux indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret précité.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des  
déchets d'imprimés visés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Marie-Claude BELLENGER, Adjointe au Maire, expose qu'aujourd'hui en France, plus de 4 millions de tonnes d'imprimés papiers sont collectés par les Collectivités territoriales. Les supports gratuits d'information, annonces et de publicité représentent un million de tonnes de ce gisement.

Agréé par les pouvoirs publics le 19 janvier 2007, l'éco-organisme Ecofolio collectera désormais des contributions auprès des émetteurs d'imprimés gratuits et les reversera, sous forme de soutiens financiers, aux collectivités territoriales, en favorisant la collecte sélective et le recyclage.

Ecofolio acte son partenariat avec les collectivités dans une convention type, jointe au présent rapport. Ses objectifs sont d'inciter au recyclage des imprimés gratuits, de participer financièrement à leur élimination.

La mise en place de ce partenariat n'exige aucune modification du geste de tri, de la logistique mise en place par la collectivité ou des modalités de reprise des journaux, revues, magazines.

Les soutiens financiers sont calculés sur la base d'un coefficient défini en fonction du milieu de la collectivité (urbain, semi-urbain...) et appliqué au tonnage total de papier ramassé dans le cadre de la collecte sélective de la collectivité.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de cinq ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés avec Ecofolio.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Etude de valorisation énergétique (production de chaleur) de l'UIOM  
de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Ville de Dieppe, située chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, est en capacité de brûler environ 32 000 tonnes de déchets par an au moyen de deux lignes de fours de capacité de 2,5 t/h chacune, raccordées à un seul dispositif de traitement des fumées. L'équipement, suivi par la DRIRE, répond parfaitement aux normes en vigueur.

Une étude de valorisation énergétique par la production d'électricité a été effectuée ; mais le processus entraîne un coût d'investissement beaucoup trop élevé au regard de l'ancienneté de l'équipement.

Toutefois, afin de valoriser l'énergie produite par l'usine, il est envisagé de récupérer la chaleur pour chauffer 14 000 m<sup>2</sup> de serres privées qui s'installeraient à proximité sur un terrain municipal et 1 600 m<sup>2</sup> de serres municipales, transférées du site de Janval ainsi que les locaux du SPU existants et les locaux de la STEP.

Il est également envisagé d'utiliser de l'eau à environ 30° pour arroser les plantes et récupérer le CO<sub>2</sub> produit par les fumées pour les plantes qui en ont besoin pour leur développement au lieu de le rejeter partiellement dans l'atmosphère.

Afin de mener à bien cette étude, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit être lancée.

La Ville de Dieppe souhaite ainsi que son usine d'incinération s'inscrive totalement dans le cadre d'une véritable politique de développement durable par le biais de la valorisation de l'énergie qu'elle produit, et par le recyclage du gaz carbonique. Les résultats de l'étude permettront d'établir la validité du projet ; ce projet étant de nature à conduire le Département à reconnaître l'intérêt majeur et structurant de l'usine de Dieppe dans le Plan Départemental d'Élimination des déchets.

Toutefois, il est indispensable pour la prise en compte de l'économie générale du projet, de connaître le taux de subvention pouvant être accordé par tous les partenaires, y compris pour les travaux de mises aux normes de fours qui ont été réalisés et pour lesquels l'aide du Conseil Général avait été sollicitée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter, dès l'obtention des résultats de l'étude de valorisation, les subventions auprès des différents organismes institutionnels susceptibles d'apporter leur aide à une telle opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Dépôt de permis de construire pour l'extension et la restructuration de  
la déchetterie de Dieppe – Chemin de la Rivière à Rouxmesnil  
Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville a confié à la société VEOLIA Propreté Normandie, par marché n° 07.402, l'exploitation de la déchetterie de Dieppe, située chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles.

Afin de construire les bâtiments demandés dans le cadre de ce marché, il est nécessaire de déposer un permis de construire.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de donner pouvoir à M. le Maire de Dieppe d'autoriser l'entreprise VEOLIA Propreté Normandie à déposer le permis de construire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Programme de travaux – année 2008 – Demandes de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la réalisation du budget primitif 2008, une série d'opérations d'investissement est prévue pour effectuer les travaux de bâtiment de la ville.

La liste est énumérée, ci-après :

<u>Secteur administratif</u>	estimation €TTC
- <u>les Tourelles</u> travaux de réparation des toitures, charpentes et des murs.....	10 000,00
- <u>gendarmerie</u> réfection d'une terrasse et réparation de toiture .....	15 000,00
- <u>petite enfance crèche halte-jeux</u> travaux d'aménagement fonctionnel .....	32 000,00
- <u>Centre Technique Municipal</u> aménagement de vestiaires pour le service propreté urbaine .....	45 000,00
- <u>bâtiments administratifs</u> mise aux normes des ascenseurs.....	80 000,00
 <u>Secteur culturel et cultuel</u>	
- <u>centre Jean Renoir</u> remplacement du revêtement de sol de la médiathèque 1er étage.....	40 000,00
- <u>école de musique</u> travaux de remplacement des verrières .....	60 000,00
- <u>église Saint-Jacques</u> travaux complémentaires d'électricité .....	30 000,00
 <u>Secteur scolaire</u>	
- <u>école Desceliers</u> travaux de sécurité, encloisonnement.....	18 000,00
- <u>école Pierre Curie</u> réfection du carrelage au 1er étage et remplacement des débords de sous toiture.....	20 000,00
- <u>école Valentin Feldmann</u> travaux de réfection de 8 classes et locaux annexes.....	50 000,00
- <u>groupe scolaire Sonia Delaunay</u> remplacement de menuiseries.....	50 000,00

## Secteur sportif

### - gymnases

Léon Rogé : réparation de la toiture

et

Maison des sports-type A : réfection du sol

70 000,00

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès de partenaires institutionnels.

Il conviendra de demander aux partenaires l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'obtention des subventions pour des raisons d'urgence, de sécurité et de délai (travaux pendant les vacances scolaires et autres).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sécurisation de la place Thiers – Demande de subvention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe souhaite sécuriser, par la création d'un giratoire, la place Thiers située entre la rue de Chanzy, la rue de la République et la rue Thiers qui permettra également aux véhicules d'urgence d'accéder à l'hôpital de Dieppe plus rapidement.

Par ailleurs, la Ville de Dieppe a saisi la Commission Départementale de Sécurité Routière via Monsieur le Président du Conseil Général de ce dossier. En effet, la propriété de la voirie n'étant pas communale, la Collectivité ne peut, malgré l'urgence et la dangerosité de la situation, financer et décider seule de la solution technique à mettre en oeuvre.

Tandis que des mesures provisoires ont été prises par les services municipaux, un premier projet a été élaboré pour un montant de 550 000 €TTC.

C'est pourquoi, afin de donner satisfaction dans les meilleurs délais aux usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en partenariat avec le Département et à solliciter toutes subventions éligibles pour cet aménagement auprès des partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Implantation d'un poste de transformation – Autorisation de signature  
d'une convention**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que EDF prévoit de remplacer un poste basse tension situé à Neuville-lès-Dieppe, rue Pierre de Coubertin, à proximité de la piscine Iris.

Afin de permettre ce remplacement, sans incidence financière pour la Ville de Dieppe, qui alimentera les équipements présents et à venir du quartier, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain pour implanter ce poste transformateur,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'autorisation d'implantation d'un accessoire de réseau électrique.

Ces deux documents figurant en annexe de la présente délibération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Equipement en vidéo surveillance du site environnemental –  
Convention Ville de Dieppe/Communauté d’agglomération « Dieppe  
Maritime »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 31*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que les installations environnementales municipales et communautaires, situées chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles – station d'épuration, déchetterie, locaux du service de propreté urbaine, usine d'incinération – font l'objet, malgré la mise en place par la Ville de Dieppe d'un gardiennage nocturne, de fréquentes intrusions et dégradations.

Aussi, en coordination avec l'Agglomération "Dieppe Maritime", il est proposé qu'un système de vidéo-surveillance relié à la Police Nationale soit installé sur l'ensemble du site afin de sécuriser les points stratégiques et de prévenir les risques. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 120 000 €HT et une très large part pourrait être financée par des subventions.

A cet effet, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue un cadre adapté pour la présentation et la promotion de ces dossiers aux partenaires, et, singulièrement, à l'Etat.

Parallèlement, afin de coordonner leurs actions et de mutualiser leurs moyens, la Ville de Dieppe et l'Agglomération "Dieppe Maritime" se sont accordées sur une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui concerne l'établissement du cahier des charges, le lancement de la procédure, l'attribution du/des marché(s), le suivi et la livraison de l'ouvrage, et la répartition financière des coûts.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention, jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter tous les partenaires en vue de l'obtention de financements pour ce projet,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer le(s) marché(s) afférents à cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Eglise Saint Rémi – Restauration des parties hautes du chœur et mise hors d'eau des parties basses du chœur**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la poursuite des opérations de restauration de l'église Saint-Rémi, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques propose un programme de travaux de restauration des parties hautes du chœur et mise hors d'eau des parties basses du chœur approuvé par la D.R.A.C.

Ce programme comprend la poursuite des études de maîtrise d'oeuvre estimées à 195 085 € T.T.C. et de deux tranches de travaux estimées au total à 4 296 032 € T.T.C. (3 592 000 € H.T. répartis en 1 474 000 € H.T. pour la tranche ferme et 2 118 000 € H.T. pour la tranche conditionnelle).

Afin de lancer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions éligibles auprès de partenaires institutionnels,
- de signer la convention de maîtrise d'oeuvre avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise à disposition de six balises maritime réformées du Service  
Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'à l'occasion de la mise à la réforme d'un certain nombre de bouées de signalisation maritime gérées par le Centre de Balisage du Havre, attaché au Service Maritime de la Seine Maritime (3ème section), la Ville de Dieppe souhaite pouvoir disposer, à titre de prêt, de six bouées de signalisation maritime de type 7,5 m3 et 12 m3 à queue en vue de les mettre en valeur et d'agrémenter les entrées de la Ville.

Afin de lancer cette opération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des bouées entre la Ville de Dieppe et le Service Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Dieppe à  
Sodineuf Habitat Normand pour la réalisation de la prolongation de la  
Rue de la Caravelle, à titre gracieux**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de ne pas retarder l'aménagement du secteur du Val d'Arquet, dans le cadre de l'ANRU, la Ville de Dieppe propose de confier à SODINEUF HABITAT NORMAND, aménageur, la réalisation de la première phase de l'axe structurant du Val d'Arquet, et qui consiste en la prolongation de la Rue de la Caravelle.

Une convention définit les modalités techniques et financières de l'opération, ainsi que son calendrier d'exécution et de la délégation de la Maîtrise d'ouvrage, à titre gracieux, de la Ville de Dieppe à SODINEUF HABITAT NORMAND.

Cette opération, estimée à **600 000 €HT**, est prévue d'être financée à hauteur de :

- **360 000 €** par la Région Haute Normandie
- **162 000 €** par le Département de Seine-Maritime
- **78 000 €** par la Ville de Dieppe

Afin de réaliser cet aménagement, il est donc proposé au Conseil Municipal :

1) d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre SODINEUF HABITAT NORMAND et la Ville de Dieppe,

2) de solliciter auprès du Conseil Général et de la Région Haute Normandie les subventions escomptées pour la réalisation de cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme d'Action Foncière 2008 de la Ville de Dieppe  
Avenant n°5**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...



Monsieur Edouard LEVEAU, Maire, expose que la Banque de France a transféré ses services dans des locaux mieux adaptés à ses besoins, situés rue de Blainville. L'immeuble précédemment occupé sis 4 rue Claude Groulard est ainsi mis en vente au prix de 675 000 € le service France Domaine l'ayant estimé entre 650 000 et 700 000 €

La Ville a un droit de priorité sur cette acquisition. Cette opération offre la possibilité de réaliser un pôle judiciaire. Elle peut faire l'objet d'un portage par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (E.P.F. Normandie) dans le cadre du programme d'action foncière de la Ville. Ce portage devra être validé par le Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie.

La Ville a actuellement une obligation annuelle de rachat dans ce programme d'un montant de 400 000 € Elle doit racheter cette année la friche Vinco évaluée à 354 000 € En réalisant cette opération dès maintenant, l'intégration de l'immeuble de la Banque de France au Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe aurait pour conséquence d'augmenter le plafond global de l'encours de 4 000 000 € à environ 4 500 000 € Il serait opportun, dès l'obtention de l'accord de l'E.P.F. Normandie, de modifier le contrat par un cinquième avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification du programme d'action foncière à intervenir pour l'année 2008,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 du programme d'action foncière dès sa validation par l'E.P.F. Normandie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Périmètre de Restauration Immobilière « Cœur Historique de Dieppe »  
Enquêtes Publiques Préalables à la 9<sup>ème</sup> tranche de Déclaration d'Utilité  
Publique : de travaux, d'acquisitions et enquête parcellaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le 24 juin 1999, le Conseil Municipal de Dieppe approuvait le bilan de la concertation de l'opération de Restructuration Urbaine du cœur historique de Dieppe, ainsi que la création d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI), sur l'ensemble du secteur 1 de la ZPPAUP.

Le traité de concession relatif à l'ensemble de ce dispositif a été signé par la Ville de Dieppe et la SEMAD le 23 juillet 1999.

Une étude préalable à la mise en place du PRI avait été confiée au Cabinet Blanc et Duché, architectes urbanistes, afin de dresser l'état sanitaire de l'ensemble des immeubles du centre ville.

La démarche opérationnelle retenue est de traiter en priorité les immeubles les plus dégradés tout en favorisant parallèlement toute action des propriétaires visant à réhabiliter leur patrimoine.

Une première tranche de DUP concernant 24 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 et officialisée par arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2000.

Une deuxième tranche ciblant 40 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2001. L'arrêté préfectoral a été signé le 25 février 2002.

Une troisième tranche, validée par le Conseil Municipal du 3 février 2002, a ciblé 18 parcelles, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 6 février 2003.

Une quatrième tranche impliquant 17 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 11 Septembre 2003. L'arrêté préfectoral a été signé le 5 août 2004.

Une cinquième tranche comprenant 26 parcelles a été entérinée par le Conseil Municipal du 9 Septembre 2004 et modifiée par une délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2005. L'arrêté préfectoral a été signé le 20 décembre 2005.

Une sixième tranche concernant 16 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 12 mai 2005, validée par l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2005.

Une septième tranche ciblant 47 parcelles a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2006. L'arrêté préfectoral a été signé le 13 février 2007.

Une huitième tranche concernant 40 parcelles a été lancée par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2007, validée par l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2007.

Afin de poursuivre l'opération, il convient de mettre en place une neuvième tranche de DUP, qui porterait sur 33 parcelles. (voir plan de repérage et liste des immeubles ci-joints).

Si les immeubles visés ci-dessus doivent faire l'objet de prescriptions de travaux, d'autres biens immobiliers devront être acquis par la SEMAD, conformément à la délibération du 9 décembre 1999 relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité de cœurs d'îlots et pour la création d'espaces publics.

Dans cet objectif, sur les 33 parcelles repérées, huit ont ainsi été ciblées pour cette neuvième tranche de DUP en vue d'une acquisition pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, pour la création d'espaces publics et font l'objet d'une enquête parcellaire (voir liste jointe).

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement de la neuvième tranche de Déclarations d'Utilité Publique de travaux, telle qu'elle est présentée,
- de demander à Monsieur le Préfet de Département l'ouverture de ladite enquête publique et de la mener conjointement avec celle relative aux acquisitions pour la sécurité, la salubrité des cœurs d'îlots, la création d'espaces publics, et celle concernant l'enquête parcellaire,
- d'informer Monsieur le Préfet de Département que ces déclarations d'utilité publique devront être établies au bénéfice de la SEMAD, concessionnaire de l'opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Association de Placement et d'Aide pour les Jeunes Handicapés  
(APAJH) – Locaux 3 rue de l'abattoir**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que depuis 1972, la Ville de Dieppe met à la disposition de l'A.P.A.J.H. des locaux situés en fond de cour au 3 rue de l'Abattoir, correspondant à l'ancienne école Florian, afin de faire fonctionner un Centre Médico-Psychopédagogique (C.M.P.P.).

La convention en date du 18 octobre 1999, qui renouvelait l'occupation au 1<sup>er</sup> janvier 1999, pour une durée de 3, 6 ou 9 ans, est arrivée à échéance au 31 décembre 2007.

Cette mise à disposition sera consentie pour une durée d'un an renouvelable tacitement par période identique, dans l'attente du transfert de l'ensemble des services de l'A.P.A.J.H. dans l'immeuble - propriété Habitat 76 - situé rue Bouzard, actuellement en cours d'achèvement de travaux.

La surface totale d'environ 662 m<sup>2</sup> est mise à disposition moyennant un loyer actualisé de 3 832,75 € / trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les diverses charges locatives (électricité, chauffage, gaz, et eau) sont à la charge de l'A.P.A.J.H.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Rétrocession à Mme Jocelyne Lemoine de la propriété n°240 rue du  
Général Chanzy**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville a acquis par voie de préemption le 21 novembre 2003 une propriété sise 240 rue du Général Chanzy, dont Mme Jocelyne Lemoine s'était portée acquéreuse.

Le projet d'aménagement de voirie visant à sécuriser le carrefour Chanzy-Vauban qui avait motivé la préemption ne portant que sur une partie de la propriété, la Ville a décidé de mettre en vente le surplus du terrain par délibération en date du 28 juin 2007.

Cette revente intervenant moins de cinq ans après l'acquisition, la Ville s'est trouvée, conformément à l'article L.213-11 du Code de l'Urbanisme, dans l'obligation de proposer la rétrocession de la partie du bien non concernée par l'aménagement de voirie à l'ancien propriétaire, puis à l'acquéreur évincé.

Par courrier en date du 22 octobre 2007, l'ancien propriétaire a fait connaître son souhait de ne pas racheter le bien. Toutefois, par courrier en date du 17 décembre 2007, Mme Lemoine, acquéreuse évincée, a souhaité exercer son droit de rétrocession en acceptant le prix de vente proposé par la Ville estimé par France Domaine à 35 €/m<sup>2</sup>.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la rétrocession de la partie résiduelle de la propriété sise 240, rue du Général Chanzy au profit de l'acquéreuse évincée, Mme Jocelyne Lemoine, au prix estimé par France Domaine de 35 €/m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Bilan de l'année 2007 des cessions et acquisitions foncières**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ; ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2007 des cessions et acquisitions foncières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur – Proposition de huis clos**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Maire propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, pour délibérer sur les créances irrécouvrables.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Admissions en non-valeur – Budget Principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 37  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 33*

**LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE HUIT**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 janvier 2008 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY (jusqu'à la question n°34 et à partir de la question n°47), Mme LETEURTRE, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme BABER (jusqu'à la question n°21), M. BAZIN (jusqu'à la question n°32 et à partir de la question n°47), M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY (jusqu'à la question n°23), Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET (jusqu'à la question n°24 et à partir de la question n°34), Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

**Absents et excusés** : Mme OUVRY (de la question n°35 à la question n°46), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme BABER (à partir de la question n°22), M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN (de la question n°33 à la question n°46), M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY (à partir de la question n°24), M. PARIS, M. COIGNET (de la question n°25 à la question n°33), M. GIESE.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme BABER à Mme SANNIER (à partir de la question n°22), M. DIETSCH à M. LEVEAU, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, Mme BOSANSKY à Mme GILLET (à partir de la question n°24), M. GIESE à M. BLONDEL.

**Secrétaire de séance** : M. BAZIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres figurant sur les états présentés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Il s'agit principalement :

- de redevables dont la dette totale est inférieure à 30 €(seuil pour poursuites au delà du commandement),
- de créanciers dont le recouvrement n'est pas possible (débiteurs sans emploi, sans ressources ou percevant le RMI) pour un montant de 1 369,12 €
- de créanciers dont la saisie vente a été infructueuse, ou en liquidation judiciaire et dont la dette remonte à partir de 1996 jusqu'en 2006, pour un montant de 6 472,35 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 7 février 2008**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

